



# **LE 8 JUILLET, C'EST TOUJOURS LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES POUR FO**

## **COMBATTRE LE SEXISME POUR FAIRE AVANCER LE DROIT DES FEMMES !**

**Ce mois-ci, FO rappelle son attachement au sujet essentiel que représentent les droits des femmes en abordant un sujet sensible, mais incontournable et qui n'a législativement été traité que très récemment.**

60 % des Européennes déclarent en 2019, avoir déjà été victimes d'au moins une forme de violence sexiste ou sexuelle au cours de leur carrière. 80 % des femmes considéraient que, dans le monde de l'entreprise, elles étaient régulièrement confrontées à des attitudes ou des décisions sexistes. \*

La reconnaissance juridique du sexisme a été introduite en 2015 dans le Code du travail, et les obligations des employeurs en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont été renforcées récemment, que ce soit au niveau du règlement intérieur, de son devoir de prévention, de la nomination de référents harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Mais ces mesures nécessitent davantage de volontarisme, car malheureusement le sexisme est ancré dans nos sociétés depuis des lustres, et est presque « naturel » !



Pour FO, un changement de comportement doit avoir lieu à tous les niveaux : écoles, collèges, lycées, universités, grandes écoles, organisations politiques et syndicales, associations et **ENTREPRISES !**

Notre action dans les entreprises des IEG doit permettre de combattre le sexisme sous toutes ses formes et cela doit passer entre autres par des accords collectifs volontaristes en termes d'égalité professionnelle. Ce sujet qui est encore tabou doit être pris au sérieux par les dirigeants. Ceux-ci doivent assumer pleinement la responsabilité qui leur incombe pour faire cesser ces comportements. Il faut arrêter de jeter un voile sur ces agissements lorsqu'ils se déroulent, et en minimiser les impacts.

La prévention du sexisme doit être renforcée. Elle doit être intégrée dans les cursus professionnels par le biais de formations en présentiel. L'échange et le partage permettront une prise de conscience plus efficace, car prendre conscience que l'autre n'a pas la même perception que soi est indispensable. Des enquêtes internes doivent être diligentées fréquemment afin d'avoir un baromètre du ressenti du sexisme en entreprise. Il faut que ces questions soient intégrées dans les enquêtes générales annuelles. Les entreprises doivent faire connaître la nature et le nombre de sanctions en cas de violences sexistes et sexuelles ainsi que le taux de suivi par rapport aux signalements permettant aux représentants du personnel d'avoir une vision du traitement par l'entreprise de ces sujets.

**FO estime que l'évolution des mentalités dans nos sociétés passera par une évolution des mentalités en entreprise. Au-delà des affichages réalisés, il faut des actes concrets et du courage pour faire cesser ces agissements sexistes, quel qu'en soit l'auteur.**

**Continuons à agir sur tous les leviers permettant de lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, car cette discrimination n'a plus sa place dans nos sociétés.**

\* Enquête CSEP, 2016 : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/11/CONSULTATION-2016-CSEP-BVA-Sexisme-chez-les-non-cadres-presentation-globale-Novembre-2016.pdf>